Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél.: 08.11.11.03.83 - Fax: 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

Assistants d'éducation, Assistants pédagogiques, Surveillants, AVS POUR VOUS FAIRE UNE PLACE dans l'Éducation nationale et dans les écoles, collèges et lycées, FAITES-VOUS ENTENDRE,

VOTEZ pour les syndicats de la FSU!



Editorial

e SNES et les autres syndicats de la FSU (le SNEP et le SNUEP en collège, lycée et lycée professionnel, le SNUIPP dans les écoles) sont majoritaires; au quotidien, leurs militants peuvent vous soutenir dans vos démarches et face à la hiérarchie. Ils revendiquent des améliorations immédiates pour les AED/AVS : généralisation des contrats de trois ans, augmentation des salaires, réel accès à la formation professionnelle pour les non-étudiants (congé-formation, VAE), rétablissement d'un d'étudiant-surveillant avec un maxima de service de 26h, recrutement de 10.000 AED pour faire face aux besoins des établissements. Ils porteront d'autant mieux revendications que leurs représentants dans la Commission Consultative Paritaire que vous élirez en octobre seront investis d'un grand nombre de voix.

Pierre CLAUSTRE

Qui vote?

Pour être électeur, il faut être en poste depuis au moins un mois et détenir un contrat d'au moins six mois, conditions qui seront remplies par tous les AED en octobre, au moment du scrutin.

Comment voter?

Pour la première fois, le vote est électronique. <u>Il ouvrira le jeudi</u>

13 octobre et sera clôt le 20. Chaque électeur doit disposer d'un identifiant et d'un mot de passe. Certains d'entre-vous ont reçu l'identifiant dans une enveloppe distribuée par le chef d'établissement. Il faut alors qu'ils récupèrent leur mot de passe sur le site du Ministère (htpp://education.gouv.fr/electionspro2011). Le NUMEN et les 6e et 7e chiffres du numéro INSEE (le département de naissance, en général) sont indispensables à la procédure. Le mot de passe est ensuite envoyé à une adresse électronique, par défaut l'adresse professionnelle, mais l'on peut choisir son adresse personnelle.

Tous ceux qui n'ont pas reçu d'enveloppe et qui sont électeurs, en particulier ceux qui ont signé leur contrat entre le 5 et le 13 septembre, doivent récupérer par voie électronique leur identifiant et leur mot de passe: toujours sur le site du Ministère, choisissez "j'ai perdu mon identifiant", et suivez la procédure; il vous faut votre NUMEN, et les 6e et 7e chiffres de votre numéro INSEE. Vous recevez alors sur votre boîte professionnelle un message avec un lien, vous vous identifiez toujours avec votre NUMEN et les 6e et 7e chiffres de votre numéro INSEE... et votre mot de passe s'affiche à l'écran. Votre identifiant vous est envoyé sur l'adresse de votre choix (par défaut, adresse pro). Dans les établissements, des kiosques de vote seront mis en place les 14, 18 et 20 octobre.

ATTENTION, vous devez avoir récupéré votre identifiant avant le 12 octobre pour pouvoir voter. Vous pouvez retrouver votre mot de passe jusqu'au 20 octobre.

Qu'élirez-vous?

CCP (Commission Consultative Paritaire)

Le chef d'établissement signe votre contrat, mais il n'a pas tous les droits. En cas de sanction disciplinaire ou de licenciement, la CCP est obligatoirement consultée.

CTA (Comité Technique Académique)

C'est là que se discutent les moyens de surveillance. Chaque année, les représentants du SNES et des autres syndicats de la FSU interpellent le Recteur sur les dotations des collèges et des lycées, mais aussi sur les conditions de travail des surveillants, des assistants pédagogiques et des auxiliaires de vie scolaire.

CTM (Comité Technique Ministériel)

C'est dans cette instance que la FSU a obtenu, en 2008, que les AED puissent disposer de congés non rattrapés pour passer les concours internes! Le chemin est encore long pour que les conditions de travail et de rémunération des AED/AVS soient acceptables... Mais voter pour la liste des syndicats de la FSU, c'est déjà se donner le moyen d'y arriver.

Ne restez pas isolé, rejoignez la section des syndicats de la FSU de votre établissement

Dans votre établissement, il existe une section syndicale FSU représentée par plusieurs enseignants. Ils veilleront au bon déroulement des élections professionnelles. Pour plus de renseignement, adressez vous aux militants de votre établissement ou à surveillants@creteil.snes.edu



Vous exercez en collège ou en lycée ?

ADHÉREZ AU SNES-FSU!

La cotisation syndicale, 37€ par an, est payable en plusieurs fois.

1/ Editorial 2/ Profession de foi - Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication G. Réquigny CP 0514S06883 N°12-04